



BAREME OFFICIEL DES HONORAIRES
Pôle transaction applicable dès le 1^{er} janvier 2026

TRANSACTION	
Barème exprimé TTC applicable sur :	Forfait minimum de 5 000 € Estimation Gratuite & Garantie En cas de délégation le montant des honoraires reste celui du mandat principal.
⇒ Les locaux à usage d'habitation	
⇒ Les terrains à bâtir	
⇒ Les fonds de commerce et droit au bail	
De 1 à 100 000 €	9 %
De 100 001 € à 150 000 €	8 %
De 150 001 € à 200 000 €	7 %
De 200 001 € à 300 000 €	6 %
A partir de 300 001 €	5 %

Pole promotions et marchands de biens applicables dès le 1^{er} janvier 2026

⇒ Promotion immobilière : 5 % TTC soit 4,17 % HT
⇒ Marchands de biens : 5 % TTC soit 4,17 % HT
⇒ Les locaux à usage commercial ou industriel : 5 % TTC soit 4,17 % HT Avec un minimum de 5 000 €